

Vous souhaitez mettre à la location un bien meublé en qualité de location saisonnière sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup et vous souhaitez le référencer sur notre site Internet. Rien de plus simple , nous vous donnons la marche à suivre et nous vous accompagnons dans la procédure.

Etape 1

Je suis propriétaire de mon bien meublé et je souhaite le louer à la semaine, nuitée ou court séjour à des touristes.

Etape 2

Je dois obligatoirement remplir une fiche [CERFA n°14004](#) auprès de la mairie de ma commune. Cette fiche est une «Déclaration en Mairie» obligatoire qui vous engage sur l'honneur. Un récépissé vous sera adressé. Ce document permet également de la collecte de la taxe de séjour.

Etape 3

Une fois cette démarche réalisée, vous avez 3 possibilités avant d'adhérer à L'Office de Tourisme du Grand Pic Saint-Loup :

LE CLASSEMENT ATOUT FRANCE MEUBLE DE TOURISME

Prise de rendez-vous auprès d'un organisme de son choix parmi ceux accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC).

Ou

directement par l'OT du Grand Pic Saint Loup : **Catherine RUSCHER**
Tél.: [04 48 20 05 28](tel:0448200528)

Il est valable 5 ans et il est établi sur une grille de critères de 1 à 5 étoiles. Toutes les informations disponibles sur : <https://www.classement.atoutfrance.fr/meubles>

LE LABEL CLEVACANCES

Prise de rendez vous auprès de Hérault Tourisme. Le Label Clévacances vous offre la possibilité d'être référencé sur le site www.clevacances.fr et sur www.herault-tourisme.com
Tél. : [04 67 67 71 71](tel:0467677171)

Le label Clévacances est valable 3 ans sous réserve de paiement de la cotisation année 2 et 3. Il est obtenu après une visite de labélisation du technicien Clévacances sur une grille de 1 à 5 clefs

LE LABEL GÎTE DE FRANCE

Prise de rendez-vous auprès des Gîtes de France : [Espace d'Activités de la Barthe](#)
[Bâtiment 7 – Chemin de la Barthe](#)
34660 Cournonterral Tél.: [04 67 10 48 40](tel:0467104840)

Le label est valable 5 ans et il est délivré suite à une visite de contrôle et un passage en commission départementale. Le bien est référencé sur le site départemental et de la Fédération Nationale Gîtes de France. Il est établi sur une grille de critères de 1 à 5 épis

Etape 4

À la suite de la réception et la validation de votre classement ou de votre label, vous pouvez devenir partenaire de l'Office de Tourisme du Grand Pic Saint-Loup.

Pour toutes questions et demande de renseignements :

Catherine RUSCHER

Tél.: +33 (0)4 48 20 05 28

mail : cruscher@tourisme-picsaintloup.fr